
Renvoi au comité de salut public de la proposition relative aux modalités de nomination des officiers, en annexe de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la proposition relative aux modalités de nomination des officiers, en annexe de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 403;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37613_t1_0403_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

**PIECES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAÎSENT SE RAP-
PORTER A LA SÉANCE DU 7 NIVÔSE,
AN II (VENDREDI 27 DÉCEMBRE 1793).**

I.

MERLIN (DE THIONVILLE) DONNE LECTURE
D'UNE LETTRE QUE LUI A ADRESSÉE LE
GÉNÉRAL DE BRIGADE BEAUPUY (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Merlin donne lecture d'une lettre que lui
adresse le citoyen Beaupuy; elle est ainsi
conçue :

« Savenay, le 4 nivôse, l'an II de la Répu-
blique française, une et indivisible.

« Enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus,
cette armée royale ou catholique, comme tu
voudras! J'en ai vu, avec tes braves collègues
Priour et Turreau, les débris, consistant en
150 cavaliers battant l'eau dans les marais de
Montoire; et comme tu connais ma véracité, tu
peux dire avec assurance que les deux combats
de Savenay ont mis fin à la guerre de la nou-
velle Vendée, et aux chimériques espérances
royalistes.

« L'histoire ne nous présente point de com-
bats dont les suites aient été plus décisives.
Ah! mon brave, comme tu aurais joué! quelle
attaque! mais quelle déroute aussi! Il fallait
les voir, ces soldats de Jésus et de Louis XVII,
se jetant dans les marais, ou obligés de se
rendre des 5 ou 600 à la fois, et Laugrenière
pris, et les autres généraux dispersés et aux
abois.

« Cette armée, dont tu avais vu les restes
de la terrasse de Saint-Florent, était redevenue
formidable par son recrutement dans les dépar-
tements envahis. Je les ai bien vus, bien exa-
minés (j'ai reconnu même de mes figures de
Cholet et de Laval), et à leur contenance et à
leur mine, je t'assure qu'il ne leur manquait
du soldat que l'habit. Des troupes qui ont
battu de tels Français peuvent se flatter aussi
de vaincre des peuples assez lâches pour se
reunir contre un seul, et encore pour la cause
des rois!!! Enfin, je ne sais si je me trompe,
mais cette guerre de brigands, de paysans, sur
laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on dédai-
gnait, que l'on affectait de regarder comme si
méprisable, m'a toujours paru pour la Répu-
blique la grande partie, et il me semble à présent.

qu'avec nos autres ennemis nous ne ferons plus
que peloter.

« Adieu, brave Montagnard, adieu! Actuelle-
ment que cette exécrable guerre est terminée,
que les manes de nos frères sont satisfaits, je
vais guérir; j'ai obtenu de tes confrères un
congé, qui finira au moment où la guerre recom-
mencera.

Le général de brigade,

« BEAUPUY. »

Merlin (de Thionville). C'est pourtant à ce
même Beaupuy, à ce brave officier, qui s'est
battu à Cholet, en combat singulier avec un
chef des brigands; c'est à Marigny, le plus intré-
pide des hommes; c'est à plusieurs autres offi-
ciers de l'armée de Mayence, incorporée à celle
de l'Ouest, que le ministre de la guerre s'obstine
à refuser les brevets des nominations faites pro-
visoirement par les représentants du peuple. Il
faut que la Convention, usant de la plénitude de
ses pouvoirs, ôte aux agents, appelés encore
ministres, la nomination des officiers. Au sur-
plus, je demande que le comité de Salut public
examine ma proposition.

Goupilleau (de Montaigu). Je soutiens qu'il
n'y a pas d'exemple que le ministre de la guerre
ait confirmé les promotions ou nominations
faites par les représentants du peuple.

Merlin (de Thionville). Je demande que la
Convention nationale ôte aux ministres la nomi-
nation des premiers officiers de l'armée et que
le Comité de Salut public examine ma proposi-
tion, et présente des moyens d'exécution.

Goupilleau (de Montaigu). Je demande que
la Convention confirme provisoirement les
promotions faites par les représentants du
peuple.

Un membre. L'objet qui vous occupe est fort
simple. Quand vous avez envoyé des représen-
tants du peuple dans les départements, vous
les avez investis de pouvoirs illimités. Il faut
que les patriotes jouissent provisoirement de
l'effet des mesures qu'ils ont prises.

Bourdon (de l'Oise). Je demande le renvoi de
cette proposition au comité de Salut public,
pour en faire le rapport au plus tôt. (Décrété.)

II.

LE CITOYEN MAILLARD, FONCTIONNAIRE PUBLIC
DE LANGRES, SE PLAINT DE CE QUE CETTE
COMMUNE A DÉCLARÉ NULS TOUS LES ACTES
PAR LUI PASSÉS SOUS LE NOM DE SOCRATE
MAILLARD (1).

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (2).

Thibeau deau donne lecture d'une lettre d'un
juge de paix de Nantes qui se plaint de ce que

(1) La lettre du général de brigade Beaupuy n'est
pas mentionnée au procès-verbal de la séance
du 7 nivôse an II; mais on en trouve des extraits
dans les comptes rendus de cette séance publiés par
les divers journaux de l'époque.

(2) *Moniteur universel* [n° 99 du 9 nivôse an II
(dimanche 29 décembre 1793), p. 398, col. 3].
D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets*
nivôse an II, n° 465, p. 106 et le *Journal de Perlet*
[n° 462 du 8 nivôse an II (samedi 28 décembre 1793),
p. 219] mentionnent que la lettre du général Beau-
puy fut accueillie par des applaudissements. Le
Journal des Débats et des Décrets ajoute qu'elle fut
lue par Bourdon (de l'Oise), secrétaire.

(1) La plainte du citoyen Maillard n'est pas
mentionnée au procès-verbal de la séance du
7 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le
compte rendu de cette séance publié par divers
journaux de l'époque.

(2) *Journal de la Montagne* [n° 46 du 9 nivôse
an II (dimanche 29 décembre 1793), p. 367, col. 1].
D'autre part le *Mercur universel* [8 nivôse an II